

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 42 (1913)

Heft: 6

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des dix-neuf cantons. Les unes et les autres sont d'une très belle venue ; on en peut dire autant de la plupart des instructives illustrations, choisies avec soin et qui contribuent grandement à l'intérêt du volume.

Julien FAVRE.

* * *

Gustave ZIDLER. **L'enseignement du français par le latin.** Vuibert, Paris, 0 fr. 75.

Brochure très attachante où l'auteur montre, avec de bons arguments et de bons exemples, comment il a su tirer parti du latin pour faire comprendre le vocabulaire, la grammaire et la langue française. Elle sera lue avec profit par tous ceux qui se vouent à l'enseignement secondaire.

E. D.

* * *

Haustrate-LABEAU, Cours complet de pédagogie, 4^{me} édition, Demeester, Roulers.

C'est le manuel de pédagogie en usage dans nos écoles normales que nous signalons ici. Il nous revient, en sa quatrième édition, rajeuni et mis au courant des dernières publications. La pédagogie expérimentale et les études consacrées à l'éducation du caractère ont été spécialement utilisées dans le remaniement soigneux de cet ouvrage. Nous y retrouvons toujours le même bon esprit chrétien et les notions franchement catholiques de l'éducation. A notre avis, c'est bien le cours qui s'adapte le mieux à nos écoles, à notre enseignement et à nos idées. Nous ne pouvons que souhaiter que nos normaliens, dans la pratique, appliquent les excellents préceptes qu'ils ont étudiés dans le cours de MM. Haustrate et Labeau.

Eugène DÉVAUD.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — La Direction cantonale de l'Instruction publique informe les personnes désireuses de se présenter aux examens du Diplôme intercantonal romand pour l'enseignement du français en pays de langue étrangère qu'elles doivent s'inscrire, jusqu'au 31 mars, auprès du président du jury, M. le professeur Jean Bonnard, 7, avenue Davel, à Lausanne.

Zurich. — On n'a pas oublié l'ostracisme dont a été victime M. le Dr F. W. Fœrster, le distingué professeur de pédagogie à l'Université de Zurich. Au lieu de le discréditer aux yeux du public, ces persécutions ont rendu le célèbre pédagogue plus sympathique et n'ont peut-être pas été étrangères à sa promotion à la chaire de pédagogie de l'Université de Vienne. A quelque chose malheur est bon.

Neuchâtel. — M. Henri Blaser, ancien inspecteur des écoles du II^me arrondissement, directeur de l'école normale cantonale, est mort au commencement de février. Après avoir débuté comme instituteur, le défunt avait été appelé à la rédaction du *Réveil*, journal publié dans le Val-de-Ruz. En 1890, il avait été nommé inspecteur des écoles des districts du Locle, du Val-de-Ruz et de La Chaux-de-Fonds. Fatigué de ses courses pénibles et journalières, il avait accepté en 1911 le poste de Directeur de l'Ecole Normale, où il laisse une place qui sera difficilement comblée. (*Bulletin mensuel.*)

Belgique. — M. Segers, ministre des postes et de la marine, a confirmé que le plus grand désir de Monsieur le ministre des sciences et des arts est de voir non seulement discuter, mais aboutir, au cours de la présente session, le projet de loi scolaire « dans le sens du respect de la liberté des pères de famille, du développement de l'enseignement et de la régularisation de la situation du personnel enseignant ».

France. — Lorsque les journaux antireligieux produisaient les statistiques des conscrits illettrés dans les armées européennes pour faire ressortir la prétendue infériorité de la France au point de vue de l'instruction publique, nous avons toujours fait ressortir la grande proportion d'illettrés ou de quasi-illettrés incorporés en France, et cela malgré trente années d'enseignement obligatoire et neutre ou suspect. Un journal, la *Gazette de Charleroi*, convient aujourd'hui de la chose : « On connaît aujourd'hui, écrit-il, quelques résultats du premier examen des conscrits français en 1912. Ils sont *attristants*. Sur 227,068 jeunes soldats incorporés, 89,533 ont été dispensés de l'examen; 86,735, après examen ont été dispensés de fréquenter l'école du régiment; 50,800 suivront obligatoirement ces cours, soit 22,50 p. c. et 7,859 ne savaient ni lire ni écrire, soit 3,46 p. c. du total. Si l'on considère que les 50,800 astreints à suivre les cours ont une instruction presque nulle, on estimera la proportion *effrayante* de ceux qui ne figurent pas au nombre des illettrés et qui pourtant n'en sont pas loin. » En fait donc, quoique le service général soit établi en France, on y trouve encore près de 23 p. c. d'illettrés. Le *Times* lui-même, malgré ses sympathies pour ce pays, déplore ce lamentable résultat. Si l'on songe, dit-il, que l'examen qui dispense de la fréquentation de l'école de régiment ne comporte que de simples questions sur l'histoire élémentaire, la géographie et l'arithmétique, on est forcé de constater qu'après trente ans d'obligation scolaire, près du quart des jeunes gens du contingent militaire doivent, à l'âge

de 22 ans, être renvoyés à l'école pour apprendre ce qu'on enseigne aux enfants de douze ans !

(*Bulletin de Ecoles Primaires.*)

Inde anglaise. — L'Inde possède, selon les dernières statistiques, 128 collèges de garçons, avec une population de 22,912 élèves ; 8 collèges de filles, avec 217 élèves ; 1,190 écoles moyennes, ou high schools, avec 344,647 élèves. Le gouvernement se contente de subventionner très maigrement ces écoles et ces collèges, sa contribution totale ne dépassant pas soixante millions de francs. Et sur cette somme, 12 millions seulement vont à l'enseignement primaire pour une population de 243 millions d'habitants. L'enseignement primaire est le grand sacrifié. Il va sans dire qu'il n'est ni gratuit, ni obligatoire ; que l'école manque dans quatre villages sur cinq ; que là où elle existe, c'est une paillotte ; que l'instituteur, qui gagne environ 9 sous par jour — moins que beaucoup de manœuvres — est à peine supérieur à ses écoliers. Il y a cependant des écoles et des écoliers. Les dernières statistiques en comptent 107,463, avec 3,888,671 écoliers, et les statistiques comptent tous ces écoliers comme sachant lire et écrire : ce qui ferait environ 20 % de la population enfantine sachant les éléments, et 80 % complètement illettrés. Mais les statistiques n'ont affaire qu'à la quantité, point à la qualité. Et peut-être est-il permis de se méfier de ces chiffres, quand on dit d'autre part que le gouvernement consent à subventionner une école de 40 à 70 élèves — *pourvu qu'il y en ait au moins 4 en état de lire et d'écrire*. Et l'on compte qu'il n'y a pas une femme sur 100 qui sache les premiers éléments.

Telle est la situation : un enseignement secondaire qui fait d'une langue étrangère la langue nationale, enseignement théorique, littéraire, aristocratique, qui a « manufacturé » des mandarins lettrés, de souples politiciens, quelques esprits distingués, et aussi des révolutionnaires ; un trop petit nombre d'écoles techniques et professionnelles, toutes récentes ; un enseignement primaire, très inférieur en qualité, et qui n'atteint qu'une infime proportion du peuple, un enseignement des filles, on peut le dire, inexistant.

Aussi tous ceux qui réfléchissent dans l'Inde demandent-ils la réforme de l'enseignement : les uns réclamant un enseignement plus national, les autres, l'obligation et la gratuité partielle de l'enseignement primaire, introduite graduellement et à titre d'essai.

